

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 MARS 2015

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de douze Conseillers, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et fait approuver le Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 27 janvier 2015.

Sont absents et excusés :

M. Eric ANDOCHE qui a donné pouvoir à Mme Claude MACCHABÉE,
Mme Nathalie DI LEONARDO qui a donné pouvoir à M. Yves PRADIER.
M. Stéphane ROUVET,

Monsieur Jacques CARTERON est nommé secrétaire de séance.

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014 :

Monsieur Alain PEJOUX est nommé Président de séance.

Les résultats financiers de l'exercice 2014 ayant été présentés et commentés lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs.

A) COMPTES ADMINISTRATIFS :

Compte administratif du budget communal :

-Fonctionnement : résultat de clôture cumulé : 62 976,15 €
-Investissement : résultat de clôture cumulé : - 2 667,88 €
-Restes à Réaliser : Dépenses = 141 277,00 €
Recettes = 82 500,00 €
Résultats = - 58 777,00 €

Compte administratif du budget assainissement :

-Exploitation : résultat de clôture cumulé : 4 217,76 €
-Investissement : résultat de clôture cumulé : 3 196,83 €

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des questions ou des remarques à formuler, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur Alain PEJOUX, Président de séance, fait procéder au vote.

Résultat du vote : **A L'unanimité**, les Conseillers Municipaux votent les Comptes Administratifs.

B) COMPTES DE GESTION :

Monsieur le Maire présente les Comptes de Gestion établis par Monsieur MASSON, Comptable de la Commune et signés par la Trésorerie Générale. Ces comptes n'appellent ni réserve, ni remarque puisqu'ils sont conformes aux Comptes Administratifs.

Pour information : Résultats des Comptes du Centre Communal d'Action Sociale :

-Recettes = 5 573,38 €
-Dépenses = 2 343,71 €
-Résultats = 3 229,67 €

Les Comptes Administratif et de Gestion seront votés par le C.C.A.S.

Des pistes pour réaliser des économies sont envisagées : contrat photocopieur, gestion de la consommation électrique, renégociations des contrats d'assurance, etc.

- a) Approbation du zonage d'assainissement : 13 pour, 1 abstention
- b) Approbation de l'abrogation de la Carte communale : unanimité
- c) Approbation du PLU : 13 pour, 1 contre.

4 - PROJET ÉCOLE :

Une première version du projet proposée par le Cabinet Descœur a été soumise aux personnes concernées : enseignants, personnels de service, représentants de l'Éducation nationale, représentants des parents d'élèves.

Suite aux diverses remarques et en fonction de la topographie du terrain, le projet architectural a été réévalué et une nouvelle version est en cours d'élaboration.

Planning prévisionnel :

- Après l'assurance de l'obtention des subventions, dépôt du permis de construire.
- Début des travaux pour la partie école : 4^e trimestre 2015 (durée 15 mois environ). Installation de l'école : janvier 2017.

- Aménagement de la cantine et du périscolaire dans les locaux actuels (durée 3 mois environ). Installation à la fin du 1^{er} trimestre 2017.

Le dossier financier : les subventions sont accordées sur une base de 615 000 € de coût des travaux.

- DETR retenue pour 2015 : 145 000 €

- FIC : 184 500 € (30 %)

- Réserve parlementaire du Député J.P. Bacquet : 61 500 € (10 %).

Soit un total de subventions de 391 000 €.

La cantine en attendant ? Plusieurs solutions provisoires ont été envisagées : salle des fêtes, location ou achat de bungalow, Abri du Pèlerin. Il s'avère que chacune de ces solutions nécessiterait à la fois des aménagements importants et des coûts élevés pour une solution somme toute provisoire. Après un état des lieux, la libération de mobilier par les pompiers, la concertation avec le personnel de service et les représentants des parents d'élèves et surtout beaucoup de réflexion, le maintien dans les locaux actuels semble la solution la plus sage. Néanmoins un réaménagement et des travaux de plomberie et de sécurisation électrique sont nécessaires.

Cette solution a été validée par la Commission enfance-jeunesse et par les représentants des parents d'élèves. Les travaux seront réalisés lors des prochaines vacances.

5 - BIENS DE SECTIONS :

Demande d'achat de l'EPF-Smaf d'un bien de section situé au pourtour du réservoir des Verdiers pour le compte du SIVOM afin d'en faciliter les travaux de maintenance.

De plus, Monsieur le Maire apporte des informations sur les nouvelles dispositions de la Loi n°2013-428 du 27 mai 2013 concernant les questions des biens de sections et de leurs ayants-droit. Il fait l'inventaire des divers biens de sections sur les différents hameaux de la commune et propose une remise en ordre de cette organisation par souci de simplification. Les biens de sections seraient communalisés dans un souci de juste répartition.

Pour la question de l'achat de la section des Verdiers par l'EPF-Smaf pour le compte du SIVOM, les conseillers donnent leur accord **à l'unanimité**.

6 - MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DÔME :

Monsieur le Maire fait lecture de la motion adoptée par l'Association des Maires du Puy-de-Dôme et de Présidents de communautés de communes « pour la défense des services publics locaux et le maintien de l'économie locale ».

Les conseillers apportent leur soutien à cette motion **à l'unanimité**.

7 - ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté pour le réglage de l'éclairage public afin d'harmoniser les 9 commandes qui gèrent l'allumage et l'extinction des lampadaires sur le territoire communal. De plus il propose d'étendre légèrement le temps de coupure nocturne, soit de minuit à 5h30, ceci dans un souci d'économies et pour mieux correspondre aux usages actuels.

La proposition est adoptée **à l'unanimité**.

8 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :

Désignation d'un titulaire : Yves PRADIER et d'une suppléante : Claude MACCHABÉE.

Concernant la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH), la commune de Vic-le-Comte a intégré cette commission. Pour représenter Yronde et Buron, les Conseillers désignent Alain PEJOUX.

9 - SCRUTINS DES 23 ET 29 MARS :

Monsieur le Maire établit la liste des personnes, conseillers et autres, disponibles pour tenir les permanences des bureaux de vote pour les 2 scrutins des élections départementales à venir.

10 - AUTORISATION AU MAIRE POUR EMPRUNTS

Monsieur le Maire a consulté divers organismes bancaires afin d'obtenir les taux les plus avantageux pour les emprunts à venir. Les taux actuels sont au plus bas (environ 1,85 %). Un emprunt de 150 000 € sera nécessaire pour le projet école.

Les Conseillers donnent leur accord à Monsieur le Maire pour effectuer les emprunts au meilleur taux, **à l'unanimité.**

11 - QUESTIONS DIVERSES

a) Inauguration de la Traverse d'Yronde

Le Conseil Général a lancé les invitations pour la cérémonie d'inauguration des travaux de la traverse d'Yronde qui se déroulera **MERCREDI 11 MARS 2015 à 11h.**

Des invitations seront données aux riverains.

A cette occasion, un arbre sera planté Place du Pavé avec la participation des élèves de l'école communale et de leurs enseignants.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité clôturera la manifestation.

b) Conseil communautaire.

Il s'est déroulé à Laps lundi 02 mars. La question de la nouvelle répartition des communautés de communes a été abordée. Il s'avère que celle-ci est loin d'être actée et que les échéances seront probablement repoussées.

c) Élagage

La campagne lancée par la Municipalité fin 2014 a eu peu d'échos. La Commission « forêts et chemins » va se réunir le vendredi 13 mars à 19 h pour faire avancer la question en urgence. Les personnes qui souhaitent apporter leur aide et récupérer du bois seront les bienvenues.

d) Photocopieurs

Des devis proposés par divers fournisseurs sont à l'étude afin de réaliser de substantielles économies bureautiques.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu **MARDI 31 MARS 2015.**